Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Joumada II 1442 22 Janvier 2021	N° 7	37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 114
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 115
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics 118
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 120
Convocations
Sociétés anonymes 126
Actes Administratifs
Avis au public 128
Divers
Avis au public..... 134
Rectificatifs 134

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un nouveau Directeur Général Adjoint

STEG INTERNATIONAL SERVICES

SA au capital de 50 000 000 DT

Siège social : Les Résidences du Parc, les Jardins de Carthage aux Berges du Lac

Identifiant Unique : 0979497B

CNSS : 00328296-48

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2020, enregistré à la recette des finances de la Goulette, le 17 décembre 2020, sous le n°20706298, quittance n°93629/93630, dont un exemplaire a été déposé au guichet central du Registre National des Entreprises, le 28 décembre 2020, sous le n°2020124456, il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de M. Rached Daghfous en tant que Directeur Général Adjoint.

2021R00101SANB2

Notice d'information

Augmentation du capital social d'une société anonyme

Dénomination : U REPUTATION

Forme : Société anonyme

Siège social : Bureau A 4 Bloc A Immeuble RAHMA aux Berges du Lac-Rue Lac Houran CP 1053 - Tunis.

Objet social :

- Conseil, assistance et mise en place de stratégie digitale.

- Assistance aux utilisateurs sur site et à distance (courrier, téléphone, internet).

- Assistance technique, études et ingénierie informatique.

- Développement de toutes sortes de projets se rapportant de loin ou de près au développement d'applications spécifiques, de logiciels, de réseaux, études et réalisation de tous projets informatiques.

- Etudes de marketing destinées exclusivement à l'export. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social : 50 000 dinars

Identifiant Unique : 1180548R

Durée de la société : 99 ans sauf décision de prorogation.

Avantages particuliers accordés : Néant Montant de l'augmentation du capital : le montant de l'augmentation de capital s'élève à 450 000 dinars son équivalent en Euro à souscrire en totalité en numéraires

- Renonciation au droit préférentiel de souscription

- Répartition libre de la souscription des actions entre les actionnaires.

Dépôt provisoire : un exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/12/2020 est déposé au registre national des entreprises de Tunis 1 en date du 21/12/2020 sous le n°AC012162020.

Nombre des actions à émettre et valeur nominale de l'action : L'opération se fera Par l'émission de 45 000 actions ordinaires nouvelles aux prix nominal (10 DT) soit 450 000 dinars son équivalent en Euro à libérer entièrement lors de la souscription.

Banque dépositaire des fonds : Attijari Bank Agence Sidi Bou Saïd sur le compte indisponible :

n°04005006007099713523.

Apports en nature : Aucun

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Les titulaires d'action libérés des versements exigibles peuvent seule assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Stipulations statutaires relatives à la répartition du résultat : Après constitution des réserves légales, l'assemblée générale ordinaire décide de l'affectation des sommes restantes.

Stipulations statutaires relatives à la répartition du boni de liquidation : Après règlement du passif et des charges, le produit net de la liquidation est employé d'abord à l'amortissement complet du capital. Le surplus est réparti entre les actionnaires.

2021400098SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

AXPHARMA LIFE SCIENCES SERVICES TUNISIE Sarl

Capital social : 5000 DT

Rue du Lac Léman Immeuble REGENCY Bloc «C» 1er étage Les Berges du Lac 1- 1053 - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02/7/2020 enregistré le 14/12/2020 à la recette des finances Le Lac - Tunis sous le n°20707593 quittance n°M081303 dont un exemplaire a été déposé auprès du RNE le 18/12/2020 sous le n°2020121536 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers des années 2016, 2017, 2018 et 2019

- Nomination de Mme Sophie Brisset en tant que nouvelle gérante de la société.

2021T00048SRLB2

Cession de parts sociales

SOCIETE CAFE RACHIDIA "S.A.R.L."

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10 000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Thameur Nabeul - Tunisie

M.F. : 39 757 X A M 000

R.N.E. : 0039757X

C.N.S.S. : 131562 - 30

Par acte sous seing privé, en date du 18 septembre 2020, enregistré à la recette des finances de Taïeb M'Hiri le 30 septembre 2020 sous le n°20102805 quittance n°M064753 et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre Des Entreprises - R.N.E. le 24 novembre 2020, il appert que Monsieur Abdessalem Zouaoui a cédé à Monsieur Anouar Zouaoui la totalité de ses parts sociales qu'il détient dans le capital social de la société CAFE RACHIDIA "S.A.R.L." soit cinq cent (500) de dix (10) chacune comme suit :

- Monsieur Younes Barhoumi : 500 parts sociales

- Monsieur Anouar Zouaoui : 500 parts sociales.

2021R00091SRLB2

TUNISIAN PHARMA TRADE

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital : 160.000 DT

Siège social : Av. Habib Bourguiba Bouchemma Gabès

Identifiant unique : 1217406 B

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26/12/2020 enregistré à la recette des finances de Chenini Nahal le 28/12/2020 reçu n°M015689 enregistrement n°20501151, il a été décidé la dissolution de la société avant l'expiration de sa durée et la nomination de Mr Mohammed Nazih Hajaj liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Une copie du procès-verbal de l'AGE a été déposée au registre national des entreprises le 5/01/2021 reçu n°2021427 et a été publiée au bulletin officiel du registre national des entreprises le 5/01/2021 annonce n°2021427 bulletin n°2.

Tout créancier doit présenter les justificatives de ses créances dans les 21 jours qui suivent la date de la publication du présent avis au JORT au liquidateur à son domicile élu Av. Habib Bourguiba Bouchemma Gabès.

2021X00057SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mjaz Elbeb le 7/01/2021 quittance n°M001163, enregistrement 21200089. Mr Ahmed Ben Taher Ben Mohamed Hammami a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Vente prêt à porter sis à la rue Ibn Sina Mjaz Elbeb Beja à Mr Mohamed Ben Abdelaziz Ben Hssan Maknassi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocate Fatma Chabi à l'adresse de son bureau sis à la rue Andalous Mjaz el Beb Béja dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 19/01/2021.

2021R00092FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date le 18/12/2020 enregistré à la recette des finances de Béja le 29/12/2020 sous n° d'enregistrement 20207015 quittance n°M055960. Mme Drouich Yasmina Bent Chedli Ben Aleya titulaire de la CIN n°02240163 délivré le 8/12/2004 a vendu à Mme Kthiri Latifa Bent Guendil demeurant n°32 rue 1850 cité 02 Mars Ariana le fonds de commerces d'un café première catégorie situé à la rue Ayadhi el Beji Béja nord.

Toute personne désirant faire opposition sera reçue à l'adresse du fonds de commerce rue Ayadhi el beji Béja nord.

Délai légal de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien daté le 13/01/2021.

2021R00093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu des présentes, Monsieur Livi Ben Zireh Achouch titulaire de la carte d'identité nationale n° 13451388, délivrée le 19/02/2020, annonce au public qu'il a vendu, en vertu d'un acte sous seing privé, dressé le 29/12/2020, et enregistré à la recette des finances de Djerba Houmt Souk le 29/12/2020, sous le n°20204698 quittance n°M090323, à Madame Katiah Ben Zireh Achouch, titulaire de la carte nationale d'identité n°13436930, délivrée le 14/11/2013, la totalité du fonds de commerce, exploité en libre commerce, créé dans le local commercial ouvrant coté ouest, sis à la rue Ghazi Mustapha, Houmt Souk Djerba, ayant pour limites, au sud et à l'est; le domaine municipal, au nord; la propriété de Livi Achouch, et à l'ouest; rue Ghazi Mustapha. Cette vente est juste, valable et inconditionnelle.

Toute personne désirant contester le prix de vente est priée de déposer son opposition par les voies légales dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur; Livi Ben Zireh Achouch, demeurant à Essouani Houmt Souk Djerba.

Cet avis a été publié le 7/01/2021 sous le n°22925, page 12.

2021R00099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 14/12/2020 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 5/01/2021 quittance n°M0000449 n°21200022 d'enregistrement, Mr Ahmed Ben Imbarek Ben Nasser Wechtati, cède à Mr Hamadi Ben Othman Ben Saad Herzi, le fonds de commerce situé au Marché hebdomadaire n°6 à Ghardimaou, destiné au commerce et ce avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication au Jort entre les mains de Maître Sadok Amine Sediri Avocat à la cour de cassation à son Etude sis à la Rue des Jasmins n°8 Jendouba.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 12/11/2021.

2021R00100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 12/3/2018 enregistré à la recette des finances Rue El Djazira Tunis sous le n°M003635 du 19/01/2021 et quittance n°21700150, M. Zied Ben Amara titulaire de la CIN°05169463 du 7/01/2010 a vendu à Mme Safia El Aouini titulaire de la CIN°05161269 du 02/12/2015 la totalité du fonds de commerce d'une Boucherie avec ses éléments corporels et incorporels sis à 13, Rue Ali Bouchoucha - Montfleury - Tunis.

La vente comprend les éléments matériels et moraux.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son domicile au 06, Rue Ibn Zeydoun - Mégrine Chaker dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel.

Cet avis a été publié sur le journal Le Quotidien du 20/01/2021.

2021R00102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 8/01/2021 et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 12/01/2021 sous le n°21200135 quittance n°M002421 Mr Amir Limem titulaire de la CIN n°06954324 demeurant à la Rue Paris Benbla Monastir a vendu à Sté "JANNETTE EVENTS" Matricule fiscal n°1702246/J/A/M/000 tout le fonds de commerce dénommé «café Nakhil» sis à l'avenue Abdelkader Déghrir Hamem Sousse.

Les oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains maître Allani Riadh avocat à la cour de cassation sis avenue Taher Sfar immeuble Ben Dhiab Sousse.

2021S00040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 11/10/2020, enregistré à la recette des finances de Zaouiet Sousse le 16/11/2020, sous n°2020126, quittance M026641, Mme Ahlème Bent Rjab Bouzid, titulaire de la CIN n°02896678 et demeurant à la Route de M'Saken - Thrayet Sousse, a vendu et cédé à Mme Hayet Bent Mohamed Weslati, titulaire de la CIN n°04195800, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente des Produits d'alimentation générale sis à la Route d'El Ouardanine- Thrayet Sousse (MF : 1551077/N) avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 13 janvier 2021.

2021S00041FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte de donation notarié en date du 7/01/2021 enregistré à la recette des finances à Sahline le 12/01/2021 quittance n°M001658.

Mr Afif Ben Mohamed Ben Abdallah Elkhyat a attribué une donation au profit de son père Mohamed Ben Abdallah Ben Mohamed Elkhayat concernant le fonds de commerce d'un restaurant nommé : «London food» situé à l'avenue Hédi Chaker à Touza délégation de Ksibet Elmadiouni gouvernorat de Monastir et que les objections qui peut être soulevées contre cette donation dans le délai de 20 jours dés la date de publication de cette annonce au J.O.R.T peut être présenter à l'adresse du fonds de commerce à l'Avenue Hédi Chaker Touza délégation de Ksibet el Madiouni Monastir.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 20 janvier 2021.

2021S00043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddaier le 31/12/2020, sous n°20201620, quittance n°M052061 Mr

Saber Dhifalah a vendu et cédé à Mr Radhouan Dhifalah la totalité du fonds de commerce situé à Sakiet Eddaier n°5 exploité pour vente et achat des légumes et des fruits.

Les éventuelles oppositions seront acceptées dans les vingt jours au plus tard, suivant la publication de la cession du fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne et seront reçues entre les mains de l'acheteur.

La vente a été publiée dans le journal «Le Temps» le 8/01/2021.

2021X00022FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé signé le 5/01/2021, et enregistré à la recette des finances de Diar Elwafa Sfax sous le n°21200075, quittance M001079 la Sté "CME" au nom de son représentant Juridique a vendu à la STE "CMEI" au nom de son représentant Juridique, tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis au local n°14, avenue Mauritanie Sfax, d'une superficie, de 36 m², et exploité en activité de vente des produits électriques.

Toute personne concernée et pour toute réception des oppositions, les parties font élection de domicile chez maître Majdi Derouich Avocat à la cour de cassation, ayant son étude à l'immeuble El Manar, Escalier "A" 1er étage, bureau n°3 Sfax.

Le même texte est publié au journal Le temps n°15.238 du mercredi 13/01/2021 page : 11.

2021X00055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances Raoued le 4/01/2021 Q M000411, enregistrement 21200011, Mondher Hamemi a vendu à Mounir Chefai, le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba cité la Gazelle Ariana.

Toutes oppositions sera acceptées à immeuble Express bureau A2-9 Centre urbain Nord Tunis à partir de la publication de la présente vente dans un délai de 20 jours au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Sahafa et La Presse le 10/01/2021.

2021400077FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/12/2020 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse en date du 6/01/2021 quittance n°M000782 Enregistrement n°21300079, la société TOTAL TUNISIE titulaire de I.U : 003143D a loué à Monsieur Souilmi Ahmed titulaire de I.U : 1702079M, la totalité du fonds de commerce de la station-service TOTAL SOUSSE 2 sis à l'Avenue Léopold Senghor Sousse.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à l'adresse susmentionnée.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 19/01/2021 et 14/01/2021.

2021S00042FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/12/2020 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 23/12/2020 quittance n°M056152 Mr Jalel Mansour titulaire de la CIN n°06783571 a loué à Mr Houssem Aamamou titulaire de la CIN n°06868470 en gérance libre tous le fonds de commerce sis à la Rue Jalloul Ben Chrifa Khezama ouest Sousse et exploité à Cafeteria (Café de flore) pour une durée de trois ans à partir du 01/01/2021 renouvelable par tacite reconduction.

Le présent avis est paru au journal Le quotidien du 5/01/2021.

2021S00044FCCC3

Location gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Goulette, en date du 10/12/2020, quittance n°M091625, enregistré sous le n°20306112, la société Chabouh de commerce général au matricule fiscal n°1231209H, représentée par Malek Chabouh titulaire de la CIN n°05452841 a loué sous forme de gérance libre la totalité d'un fonds de commerce exploité dans le local sis au 2 rue Mongi Slim - 2045 l'Aouina, Tunis, destiné au commerce et hypothéqué pour une valeur de quarante cinq mille dinars tunisiens au profit de la banque de Tunisie et des Emirates, à la société TUNBETS SARL au matricule fiscal n°1556480Z pour une durée de 5 ans commençant le 01/12/2020 et finissant le 31/12/2025 à usage d'organisation des jeux de Paris sportifs sur une plateforme web.

Les oppositions se font au bureau du comptable Mr Kais Bousaid sis à la rue Imam Bakri n°11, Montplaisir - 1073 Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 26/12/2020.

2021X00006FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing enregistré à la recette des finances cité Admin le 25/9/2020 quittance n°13002981, Mr Khalil Mohamed Douiri titulaire de CIN n°07438043 délivrée le 01/7/2009 a loué la totalité du fonds de commerce du local sis au 07 Rue El Kahina Ariana, à Mr Wajdi Elayari CIN n°13002981, délivrée le 24/6/2015 et

ce pour l'exploitation de la maintenance bureautique informatique et communication.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15/01/2021.

2021400078FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Olympia individuelle sport

Adresse : cité Enassim 2 Route Ben Guerdan Km 2 Médenine 4100

Spécialité : Sport Individuel.

Objectif : la formation, l'encadrement et l'encouragement des jeunes - le développement de leurs capacités physiques et artistiques - leur mise à niveau vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux

Participation à diverses compétitions et mathématiques sous la supervision des universités sportives dans lesquelles il est impliqué.

Membres :

Présidente : Mme Douraida Tayeb

Vice président : Mr. Ghoul Abderrazek

Secrétaire Général : Mr. Bougina Ramzi

Trésorier : Mr. Bouzidi Mohamed.

2021T00047APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne d'Entre aide et de Développement

Sujet : Association à caractère général

Siège : 56 Rue Cheikh Bayrem Rabaa Cité Tahrir 2042 Tunis.

Objectifs :

1- Soutenir les efforts de l'état pour atteindre les objectifs de développement durable conformément à la constitution et aux traités internationaux

2- Participer à la promotion du domaine de la santé et de l'environnement en coordination avec les autorités concernées

3- Contribuer à la promotion du domaine culturel, social et économique aux niveaux local, régional et national

4- Contribuer à résister aux phénomènes sociaux négatifs tels que la toxicomanie, le vol et l'immigration clandestine.

Comité de direction :

Présidente : Hela Tounsi

Secrétaire Générale : Nabiha Ben Mbarek

Trésorier : Achref Mejri.

2021T00051APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association "EL RAHMA" des personnes âgées Mareth.

Lieu : 6, rue Mohamed Ali près de l'administration agricole 6080 Mareth Gabès.

Objectifs :

- Contribution aux soins et aides sociales et financières au profit des personnes âgées.

- Créer des relations avec des associations et des organisations similaires au niveau national et international.

Président : Sihem Hassani

Trésorier : Rhouma Selmi

Secrétaire général : Nasr Arroum.

2021R00084APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Rahma Bouchraya

Siège social : cité administrative Bouchraya "Nabeul".

Objectifs :

- Sensibiliser les citoyens à l'importance du volontariat et les y intégrer

- Soutenir les efforts de l'Etat pour entretenir les cimetières

- Contribuer aux soins autour des cimetières du Doyen de Boucharayi.

Membres :

- Président : Mohamed Ben Hedi Ben Boubaker

- Secrétaire général : Hamed Ben Bachir Akroumi

- Trésorier : Mohamed Ben Hamouda Ben Gouider.

2021R00086APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : CITOYENS TUNISIENS SOLIDAIRES

Siège :

Immeuble Errachid 4ème étage, Avenue du Combattant Suprême 5000 Monastir

Objectifs :

- Contribuer à orienter et encadrer les jeunes pour la recherche d'un emploi

- Contribuer à l'identification des problèmes problématiques sociales et économiques en Tunisie et essayer de proposer des solutions

- Contribuer à la diffusion des valeurs de solidarité

- Contribuer au soutien des actions associatives et à la diffusion du concept de transparence.

Liste des fondateurs du Comité directeur :

- Président : Tarek Mhenni

- Vice-Président : Karim Harbaoui

- Trésorière : Amira Laouini

- Secrétaire général : Yassine Akremi.

2021R00089APSF1

Constitution d'un syndic

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat de copropriétaires de la résidence El Hnaya 2 du 6 septembre 2020 qui s'est tenue à la résidence à la rue du Ghana El Mghira 2 Fouchena Ben Arous enregistrée à la recette des finances de Fouchena le 27/11/2020 sous n°20804305, quittance n° M067807 et dont une copie a été déposée à la commune de Fouchena le 31/12/2020 sous n°2247.

Il est résolu à l'unanimité que :

- M. Abdessattar Smaali soit nommé président du syndicat.

- M. Mohamed Abdesmad soit nommé secrétaire général.

- M. Slim Zaltni soit nommé trésorier.

2021R00104APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Les fils de Nefta à l'étranger.

Objet : Développement - culturelle - Caritative.

Siège : Av. Habib Bourguiba prés Tijari Bank.

Objectif :

-Le développement de la région.

- Faciliter les affaires pour les neftiens à l'étranger dans les administrations : locales, régionales et nationales.

Les fondateurs :

Président : Jalloul Jari.

Secrétaire générale : Bouguerra Hanine.

Trésorier : Mrabti Karim.

2021R00115APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club de Rugby des filles de M'Saken

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport de Rugby.

Siège : Stade de Rugby de M'Saken

Correspondance : N°144 du 8/01/2021

Carte n°62 -12/2020

Président : Abir Hmila

Secrétaire Général : Habib Ben Turkia

Trésorier : Othmen Kmimech.

2021S00039APSF1

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Fayhaa

Route Afrane Km4 - Sfax

En vertu du PV de l'AGF de la Résidence Fayhaa, du 14 novembre 2020 à la recette des finances le 23 décembre 2020, sous le n°20806722, quittance M007169 le syndicat des copropriétaires de la Résidence Fayhaa est constitué, sis à la route Afrane Km 4 - Sfax.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Société immobilière Fayhaa en la personne de représentant légal Mr Samir Ben Hmida, Président du syndicat.

- Mm Amel Ayedi, Trésorière

Le syndicat des copropriétaires Résidence Fayhaa entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2021X00052APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal d'Audience d'Ordre Indépendant

Association Sportive Pont de Bizerte

De Mini-Football

Dimanche 20 décembre 2020, à dix heures du matin, une session électorale extraordinaire de l'Association sportive de Pont de Bizerte pour le mini-football s'est tenue en présence de tous les membres de la commission, et l'organisme élu a été approuvé, et le bilan a été enregistré au tribunal financier de Kalaat l'Andalus le 5/01/2021 sous le numéro 21700007.

L'association est constituée :

Nom de l'Association : Association Sportive Pont de Bizerte de Mini-Football

Lieu : Rue 15 Octobre - 2061 Pont de Bizerte

Président : Gharbi Lassaad

Membres : Omar Mzoughi - Youssef Gharbi - Ramzi Gharbi Adel Kaabi - Lotfi Kaabi - Najib Jlassi - Sami Gharbi.

2021T00043APSF2

Nomination des membres du Comité Syndical de la

Résidence Sables Argentés

MF : 1387633F

Siège : Résidence Sables Argentés, Beni Khiar, Nabeul Tunisie

Suite au PV de l'assemblée générale ordinaire élective tenue le 10 Janvier 2021, acte notaire fait par maître Ilhem Benmansour huissier notaire à Nabeul un nouveau comité syndical a été élu et se compose de :

Président : Mohamed Ben Ammar

Secrétaire général : Haithem Abdelkefi

Trésorier : Mohamed Sami Bahlous.

2021R00096APSF2

Comité de gestion (syndic) de l'immeuble Zodiak

Rue Hédi Khefacha - El Menzah 1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des

copropriétaires de l'immeuble Zodiak datée du 5 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances à la Cité Mahrajène le 22 juillet 2020 sous le n°20803190 et la quittance n°50184, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du bilan provisoire de février 2020 à juin 2020

- L'élection des membres du comité de gestion composé de :

Mr Brahim Abderazak : Président (Renouvellement de mandant)

Mr Besrour Youssef : Trésorier

Mme Rabreau Nahla : Secrétaire Général

- Vote est fixation du montant des charges communes

- Questions diverses.

2021400076APSF2

RESIDENCE LES MIMOSAS 2

Avenue Ariana El Ouroud Ennasr 2 - Ariana

En vertu de :

- P.V de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence les Mimosas 2, du lundi 9 novembre 2020, enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 12 novembre 2020, quittance n°M098894 enregistrement n°20805979,

- Dossier Syndic du 09/12/2020 adressé à la municipalité de l'Ariana

- Avis d'accord de la municipalité de l'Ariana du 11 janvier 2021.

Les copropriétaires suivants sont élus membres du syndic pour une durée de trois années à partir du 01 novembre 2020 :

- Mr Adel Lakhoua : Président

- Mr Ezzeddine Fakhfakh : Membre (Trésorier)

- Mme Rym Haouet : Membre

- Mme Ines Fakhfakh : Membre.

2021400080APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Chaker Avocats

MF : 1139464/A/A/M/000

Tél : 71.257.859

A la demande : de la STUSID BANK chez ADR 5, Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Abdelkrim Amri CIN n°3361247, Khzama Est Résidence Misk Ellil Sousse.

A la diligence de Cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker 38, Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet de TF 543081 Nabeul consistant en un terrain agricole de 3 Ha sis à Grombalia sur la route Menzel Bouzalfa destiné aux grandes cultures et implanté en partie d'oliviers.

Mise à prix : 111.913d170 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 22/02/2021 devant le Tribunal de 1ère instance de Grombalia à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00045VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Bilel Ben Lassaad Khlifi, son adresse élu chez Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Ikram Abcha, CIN 13408742 du 31/5/2017, son adresse élue chez son avocat Maître Faicel Allani, 29 Rue Ibn Rachik Cité Les Jardins Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble revenant à la partie saisie objet du titre foncier num : 194042 Tunis dénommé "Safir 61" d'une superficie de 81 m². Il s'agit d'un appartement sis à l'Aouina Tunis.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 210 600 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 23/02/2021 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2021T00046VEPA1

Vente à l'enchère publique en vertu d'une saisie immobilière

Sur un immeuble immatriculé

Bureau Maître Ltaief Boughanmi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba - Béja

Le saisissant : Bechir Zouabi, Agriculteur, demeurant Nchima, délégation de Thibar gouvernorat de Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Ltaief Boughanmi, Avocat à la cour de cassation son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba, Béja, Matricule

fiscal n°100591/T, agissant pour le compte du saisissant dans le cadre de ses poursuites pour vendre l'immeuble immatriculé à l'enchère publique.

Le saisi : Tahar Ben Hfaiedh Ben Ali Ifi, ouvrier, demeurant Cité Ibn Khaldoun Thibar, Béja.

L'immeuble objet de saisi : La totalité des quottes parts propriété du saisi Tahar Ifi soit 393 parts de la propriété dénommée «Saint Joseph de Thibar 1» objet du titre foncier n°13078 Béja répartie en 16663200 parts ayant une superficie totale de 16663200 mètres carrées située au nord Kef Graa gouvernorat de Béja. Une terre agricole composée de deux maisons jointes composées chacune de pièces, une cuisine, des toilettes sur lesquelles est bâtît un 1er étage inachevé et 2ème étage inachevé, à l'ouest une Rue et nord la chaussée publique reliant Thibar Téboursouk et Béja.

Le prix d'ouverture : la somme d'ouverture de l'immeuble saisi est arrêtée à quatre cent quatre et deux cent cinquante million de dinars (404.250.000 dinars) suivant le rapport de l'expert Monsieur Mohamed Lotfi Kamazni daté du 13/3/2020 établit sur ordonnance sur requête n°39248 datée du 13/3/2020 émis par le président du tribunal de 1ère instance de Beja assigné le 27/5/2020 sous le n°6864 et le 19/3/2020 sous le n°6831.

Date de l'adjudication, l'heure et le tribunal compétent : l'adjudication sera effectuée le jeudi 4/2/2021 à partir de 9 h du matin, à la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Béja, sise à l'avenue Habib, Béja.

Les conditions de visite de l'immeuble saisi : Il est possible de visiter l'immeuble objet de saisi tout au long de la semaine de 9h du matin jusqu'à 17 h de l'après midi.

2021R00090VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tel/Fax : 71.351.773 - 98.314.410

MF : 222720KAP/000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : M. Bilal Korkad. CIN 060402462 demeurant à la Route Sidi Bouyahia Beni Khalled - Nabeul.

3) Mme Rafika Kbaier CIN 01816783 demeurante à la Route Sidi Bouyahia Beni Khalled - Nabeul

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Parts indivises objet T.F 626723 Nabeul situé à la route Sidi Bou Yahia délégation de Beni Khalled gouvernorat de Nabeul appartement au 1er étage avec toutes les commodités.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 158.424,000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 1 février 2021 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2021R00094VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tel/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP/000

1) Créancier poursuivant : B.N.A, S.A inscrite au R.C à Tunis sous le n°B141341996 représentée par son P.D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice principale : Société el MARAA, S.A.R.L, R.C B0197182009 représentée par son gérant, siège social sise à la rue Alain Savary n°67 cité les jardins immeuble A app 2A 1 gouvernorat de Tunis.

3) M. Mohamed ben Mohamed Charefedine Gamra gérant de société CIN 00016165, demerant à la rue Elmansoura Immeuble SNIT Réz-de-chaussée appartement 2/3 Menzah 4 - Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

4) Les parts immobilières mises en vente : Ce sont des parts indivises de 92652 m² de totalité de la surface du T.F n°18765 Béja dénommée "HEDIA" en 1235947 m² d'une superficie de 9 H 26 A 52 C de la totalité de 123H 59A 47C situé à sidi median mejez el bab gouvernorat de Béja. L'immeuble se compose de 8 unités de production couvertes avec tôles équipés avec des outils modernes pour aération et lumière avec 2 magasins pour stockage des aliments de bétail de capacité de 35 m cube est en arrêt depuis un certain temps avec un grand bâtiment industriel pour stockage divisé en 2 parties et une villa récemment construite avec salon, chambre à coucher, cuisine WC et douche son pare terre est en grés local, et un studio avec 2 chambres, cuisine WC et une vestiaire, et un 1er étage avec 2 chambres sans portes et fenêtres et un petit garage et une autre bâtisse

de 2 chambres pour les employés et sanitaire avec WC et une vestiaire et un petit local pour stockage des lubrifiants avec une pompe et une grande JABIA en 4 parties avec un local pour le gardien à l'entrée principale et un local pour le transformateur qui fonctionne par l'essence, et un petit local pour gardien à la porte principale.

Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires électricité, eau potable et Onas et un local pour immoler le poulailler non réservé à la cuisson

5) Prix de la vente : est fixé à 5.343.309,000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 18/02/2021 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Béja.

L'immeuble peut être visiter chaque jour.

2021R00095VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier saisissant : Ahmed Ben Othmen Rahmouni, chauffeur demeurant à cité Elens numéro 16, Le Kef.

Débitrice saisie : Habiba, femme au foyer, demeurant à la rue Djbel Khmir n°85 Le Kef.

Avocat poursuivant : Maître Elassaad Gaza, rue Hédi Chaker, le Kef.

Immeuble saisi : Les parts de la débitrice saisie Habiba Bent Othmen Rahmouni dans l'immeuble dénommé Monjia objets du titre foncier n°6982 El Kef, d'une superficie totale de 203975 m² divisé en 1440 parts dont la débitrice saisie détient 32 parts sis à Wed Ermal Sud, Le Kef ouest, gouvernorat du Kef, immeuble composé de deux lots, le lot numéro 21 et le lot numéro 11 bis du plle numéro 307 du titre numéro 6982, le lot numéro 21 est d'une superficie de 1812 m² ayant comme limite au coté Est la route nationale numéro 5 au coté nord le lot numéro 20, au coté ouest le lot numéro 18 et au coté sud une piste. Le lot numéro 11 est d'une superficie de 2525 m² ayant comme limite au coté sud, le plle numéro 11, au coté ouest le plle numéro 8; au coté sud le pelé numéro 12 bis et au coté nord une route publique.

Mise à prix : quarante cinq milles six cents cinquante et un dinars 500 millimes (45651d.500) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : lundi 22 février 2021 à partir de 9H devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance du Kef.

Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

2021R00097VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière exécutoire

Sur immeuble non immatriculé

Après réduction du prix d'ouverture de 40%

Etude maître Zendah Abdelmadjid

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116

Tel : 75. 733.666

Fax : 75.732.880

Partie poursuivante : Naziha Bent Hassan Ben Ramadhan Bouaicha, domicile élu dans la délégation de Zarzis, gouvernorat de Médenine.

Partie saisie : Fethi Ben Abdelkader Mssalem, demeurant à Sango Zarzis, gouvernorat de Médenine.

Avocat poursuivant : Maître Zendah Abdelmadjid, Avocat auprès de la cour de cassation, rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116.

Immeuble objet de la vente : Consistant en un terrain sur lequel est construit une habitation style moderne, destiné pour l'habitation et actuellement non occupé situé à Sango Zarzis gouvernorat de Médenine d'une superficie d'environ 510 m².

L'habitation consiste en deux étages;

- Rez-de-chaussée qui consiste en un balcon, deux salons, escalier, salle à manger, cuisine, salle de bain, toilette, hall, terrasse, salle de bain externe dans le coté sud-ouest de maison.

- Premier étage; qui consiste de deux balcons, quatre chambres, salle de bain, hall, salon, terrasse escalier interne.

Le terrain avec l'habitation est délimité comme suit : au Nord d'un coté David et d'autre coté accès privé et au Sud d'un coté Elmouldi Abichou et d'autre coté Mtimet et à l'Est d'un coté Fathi Boulaaba et d'autre coté Mabrouk Mbareek et à l'Ouest Mabrouk Mbareek.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à cent soixante dix sept mille dinars (177.000.000 dt) après réduction du prix de 40 %.

Indication du lieu et de la date de l'adjudication : à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine en la qualité de tribunal d'adjudication de l'immeuble saisi, au palais de justice de Médenine, la matinée du lundi 15/02/2021 à 9h et suivantes.

N.B : la participation à l'adjudication n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui aurait consigné le 1/3 du prix, et lorsqu'il s'agit d'un acheteur étranger, ce dernier doit obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Médenine pour pouvoir participer à l'adjudication.

La consultation du cahier des charges est possible à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première Instance de Médenine ainsi qu'à l'Etude de maître Zendah Abdelmadjid, avocat poursuivant. La visite de l'immeuble saisi et sa constatation est possible tous les jours aux heures de travail administratif.

2021R00098VEPA1

Vente des matériels

Sur demande du Mr Nebil Hadji le comptable et liquidateur de la société ital public Tunisie située à la route de Sousse Sahline titulaire de l'identifiant unique n°0998353. L'huissier notaire à Monastir Maître Adel Menzli met à la vente aux enchères publiques un transformateur électrique marque SACEM 630V. La vente aura lieu le lundi 08/02/2021 à 11H du matin à l'adresse indiquée. La mise à prix est fixée de (20.300.000d) outre les frais et la livraison est immédiate.

2021S00045VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Le poursuivant :

Comptoir d'équipement général en gros au nom de son représentant légal, SARL, Matricule fiscal n° d'enregistrement à la RNE 0003747C siège social sis au n°23 rue Majida Boulila 3002 Sfax, son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73 264 360, Fax : 73 260 557.

La partie saisie :

Abdelraouef Dkhile, travailleur, numéro CIN 08103254 du 17/4/2017, demeurant à la rue Gazza 7045 Ras Jbal, Bizerte, élu comme domicile le bureau de maître Imed Bechikhe Elarbi, avocat à la cour de cassation, cabinet sis au n°47 rue d'Iran, Tunis 1002.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit des parts indivises en propriété de Mr Abdelraouef Dkhile comptant 269.5 parts de la totalité de 5154 parts d'un immeuble immatriculé sous le nom de "El Hana 01" objet du titre foncier n°194 Bizerte composé de la parcelle n°01 sis à la rue Gazza, route el Aalia, Ras Jbal, Bizerte, qui comprend d'un immeuble au RDC composé d'un hall 03 chambres cuisine 02 salles de bains garage chambre de débarras ouvrant sur un espace ouvert et escalier pour le 1er étage, sis à la rue Gazza, route el Aalia, Ras Jbal, Bizerte.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à trois cents vingt neuf milles et cent quatre vingt dix dinars (329.190,000 dinars).

La date et lieu de la vente : Le mardi 23 février 2021 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Bizerte.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du greffe du tribunal de première instance de Bizerte et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2021S00047VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : la société HAPPY EVENTS, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Monastir R4 n°186, inscrite au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Monastir sous le n°1573752007, M.F n°1024420/D.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°41748 Monastir, dénommé «SALLE DE CINEMA 02» d'une superficie de 231 m² sis à Hergla.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 607 146 D540 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 17/02/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2021S00052VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

La Société de production agricole du Teboulba SOPAT, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la zone industrielle de Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°16372 Monastir d'une superficie de 11880 m² dénommé «karmet el effa» sis à la route de Moknine Teboulba.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 2 776 900DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 17/02/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2021S00053VEPA1

Vente d'immeuble aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Poursuivant : Taher Ben Habib Ben Mbarek, ouvrier, demeurant au 12 rue Ain Oktor Ariana, titulaire de la CIN 00149877 délivrée le 02/5/2013.

Partie saisie : Faicel Zaabi, ouvrier, son domicile élu (en vertu du PV n°16121 date du 9/01/2010) est chez maître Mourad Slama, sis au 35 rue Jbal Bargou, 1er étage Tunis, titulaire de la CIN ; 047941131 délivrée à Tunis le 11/7/2003.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Turki avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Béchir Sfar cité Alandalous Mahdia titulaire du matricule fiscal n°353342/F.

Immeubles mis en vente : Les 14 parts indivises d'une totalité des 40 parts des immeubles suivants :

(1) La moitié d'un terrain nu sis à Mnakaa, Salakta Ksour Essef, gouvernorat de Mahdia, d'une superficie de 553.80 m², limité au sud par Ahmed Zaabi ; à l'est par la plage, à l'ouest par les héritiers de Taher Belhaj, et une piste agricole et au nord par Salah Zaabi.

(2) La moitié d'un terrain nu sis à la même adresse entouré de trois cotés (est, ouest, et nord) par une haie en cactus, et du coté sud par une ligne virtuelle sa superficie est de 1450 m² limité au sud : par une piste agricole, puis par Belgacem Belhaj Taher, à l'est par les héritiers el Haj Taher, à l'ouest par les héritiers Zaabi, puis par les héritiers Hlaoui, et au nord par les héritiers Belgacem Belhaj Taher.

(3) La totalité d'une maison (rez-de-chaussée) sise à la même adresse, se composant de :

- Une première terrasse à l'est revêtue en carrelage, avec un jardin d'une largeur de 1 m à son coin sud, sa superficie totale est de 94 m².

- Un espace couvert contenant (selon les fenêtres existantes) 3 chambres, une cuisine, un salon, et une douche, le tout d'une surface est de 162 m².

- Une deuxième terrasse à l'ouest d'une largeur de 2.30 m, sa surface est de 31.50 m².

Il est à noter que le 1er étage bâti sur l'espace couvert ayant des fenêtres ouvrant sur les deux espaces est et ouest, est de la propriété de Mr Mohamed Zaabi.

Mise à prix : est estimée comme suit :

1) Pour le premier immeuble mis en vente, est fixée à (43.611.750).

2) Pour le deuxième est fixée à (40.600.000).

3) Pour le troisième est fixée à (57.225.000), et ce par l'expert en bâtiment Mr Mounir Haj Khelil selon son rapport daté du 5/6/2020, en vertu de l'ordonnance sur requête n°5397119 délivrée auprès du président de première instance de Mahdia en date du 5/11/2019, et son rapport complémentaire daté du 13/10/2020 en vertu de l'ordonnance sur requête n°3718/20 délivrée auprès du président du tribunal de première instance de Mahdia en date du 9/10/2020.

Date et lieu de l'adjudication : est fixée pour lundi (01/3/2021) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia à 9h.

Visite des immeubles et participation aux enchères : la visite des immeubles est possible tous les jours de 9h à 17h. Pour tout supplément d'informations consulter le cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et auprès de l'avocat poursuivant. La participation aux enchères est ouverte à toute personne après consignation du 1/3 de la mise à prix, elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2021X00053VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques sur saisie immobilière

Maître Abbés Abdelfatteh

Avocat auprès de la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2 - 5ème étage Sfax

Tel : 74296008

Fax : 74 296 014

Poursuivant : Fradj Ben Khlifa Twil travailleur à l'étranger le siège de leur intelligence dans ce dossier au bureau de Maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax.

Partie adverse : Abdul Majeed Bin Kilani Alhzami demeurant à la Rue Al-Hadi Shaker zanka n°1 Chebba Mahdia son siège se trouve dans le bureau de son avocat M. Mukhtar Shushan, situé au 87 rue Al-Tayeb Al-Muhairi, Mahdia.

Immeuble mis en vente : Toute la boutique située route Al-Mina Al-Shabbah s'ouvre sur la route

principale est destinée à vendre des légumes et des fruits en longueur 3, 47 m du côté sud en longueur 5, 16 m du coté est, et en longueur de 3, 80 m du coté nord et l'ouest en longueur de 5, 32 m. Sa surface couverte est de 24 m m, limité du coté sud et est par la partie adverse et du nord par une route principale, et à l'ouest, un deuxième entrepôt destiné à la vente de prêt-à-porter.

La mise à prix : La valeur des immeubles est estimée par les deux experts Madame Hela Ben Mahfoudh et monsieur Najib Mtibaa au cours de l'affaire n°2122 du 5/6/2018 par 37280 dinars.

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour le lundi 22/02/2021 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble :

Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour tout supplément d'information consulté le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Mahdia

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2021X00054VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au tribunal de première instance de Sfax II et ce le mercredi vingt quatre février deux mille vingt et un (24/02/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société comptoir Ben Ameur au nom de son représentant légal qui a élu son domicile chez la Société Global de recouvrement à son siège sis 133 Rue Maularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal : 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Hassen Karray, sa carte d'identité nationale n°05392799 domicilié Avenue Abdessalem Khlif Tebolbi Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts dans l'indivision dont le nombre s'élève à 4500/7145 revenant au débiteur saisi dans l'immeuble sis au secteur El Khazanet Délégation de Sfax Sud objet du titre foncier n°114789 Sfax dénommé «Kallel» couvrant une superficie de 71 Ares et 45 Ca. Les parts saisies comme il est indiqué au jugement possessoire n°2138 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 5/7/2017 se rapportant à la parcelle de terrain saisi d'une superficie de 4,500 m² limitée au Sud par un passage à l'Est par Mohamed Ben Ali El Ouafi au Nord par El Oued et à l'Ouest par Noureddine Blouma.

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble des parts à l'indivision revenant au débiteur saisi et relatives à l'immeuble précité a été fixée par l'expert judiciaire en Agriculture Monsieur Mohamed Ben Saida en vertu de l'ordonnance sur requête à un montant de cinquante mille dinars (50.000,000d) en sus des frais de l'adjudication qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible au cours des journées de la semaine, durant l'horaire administratif

N.B : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax II ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation, sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n° 55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2021X00056VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Après ajournement de la première audience

Etude Mr Sami Bouzidi

Avocat à la cour de cassation

42 Avenue Hédi Chaker Tunis 1071 B13

Tel : 71.79.89.92

MF : 0587215W/A/P/000

1/ Partie poursuivante : Abdessalem Seddik ayant élue domicile au cabinet de Maître Sami Bouzidi Avocat à la cour de cassation 42 Avenue Hédi Chaker B 13 Tunis 1071

2/ Avocat poursuivant : Maître Sami Bouzidi Avocat à la cour de cassation Avenue Hédi Chaker n°42 B 13 Tunis 1071.

3/ Parties poursuivies : Nejia Mornagui, Ahmed Ben Ali Seddik, Rahma Ben Ali Seddik et Salouha Ben Ahmed Seddik, ayant élus domicile au 12 Rue Mustapha Zemzem El Ouardia Tunis.

4/ Désignation de l'immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble objet du T.F n°112330 Tunis dénommé «Fezzan» situé au sud du fort de Sidi Belhassen

et près de la route n°2 de Tunis à Kairouan par Enfida ville en bordure de deux rues, la nouvelle adresse est devenue 12 Rue Mustapha Zemzem «Monom» El Ouardia Tunis. L'immeuble est une villa uniquement au rez-de-chaussée, son entrée vers l'est, se constitue d'une toilette à gauche puis un hall, 04 chambres et une cuisine avec d'autres accessoires, un jardin au nord et sud-est de l'immeuble.

5/ La mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cents quatre vingt neuf milles sept cents seize dinars 945 dinars (289.716,945 Dinars) estimée par l'expert Oussama Ben Mahmoud selon son expertise datant du 13/6/2019 suite à une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance de Tunis du 16/5/2019 n°36131, outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à l'audience de lundi 01/3/2021 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance Tunis 2 situé à la route Medjez El-Bab Sidi Hassin Tunis. C'est la nouvelle date de l'audience fixée par le tribunal après ajournement.

7/ Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine heures de travail. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Sami Bouzidi, Av Hédi Chaker n°42 B 13 Tunis, ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021400075VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire n°15

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5.700.000 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

MF : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°44 en date du 13 Janvier 2021, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire n°15 le mardi 16/02/2021 à 11 heures dans les bureaux de la société sis à Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des rapports général et spécial du CAC relatifs à la clôture des comptes de 2018 omises lors de la dernière AGO n°14 du 20 mai 2020 ;

- Lecture du rapport de gestion au titre de l'exercice 2019 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019 ;

- Approbation des états financiers afférents à l'exercice 2019 ;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2019 ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019 ;

- Approbation des opérations de l'article 200 du Code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019;

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022 ;

- Désignation des administrateurs pour les exercices 2020-2021-2022 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2021R00103SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GENERALE D'ETUDES & D'INGENEERING «SGEE»

S.A au capital de 1.600.000 de Dinars

19, Rue SYPHAX Notre Dame 1082 Tunis

Affiliation CNSS : 36377-02

RNE : 1696A

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET D'INGENEERING «SGEE», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 15 Février 2021 à 10H au siège social sis au 11 Av. Slimen Ben Slimen - EL Manar II - 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2019.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019

- Questions diverses.

2021R00105SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE L'IMMOBILIER «SEDIM»

S.A au capital de 740.000 de Dinars

11 Rue Slimene Ben Slimene Manar 2

Affiliation CNSS : 74604-11

RNE : 1802H

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENTL'IMMOBILIER «SEDIM», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 15 février 2021 à 11h au siège social sis au 11 Av Slimen Ben Slimen - El Manar II- 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2019.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019

- Questions diverses.

2021R00106SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD "M.H.S"

Société anonyme

Au capital de 7 775 000 Dinars

11 Rue Slimen Ben Slimen Manar II - 2092 Tunis

RNE : 496278G

Affiliation CNSS : 211604-47

Messieurs/Mesdames les actionnaires de la SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD «MHS», sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le 15 février 2021 à 12H au siège social sis au 11 Av Slimen Ben Slimen - El Manar II - 2092 Tunis, à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2019.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Affectation de résultat de l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019

- Questions diverses.

Les actionnaires sont également convoqués à une assemblée générale extraordinaire le même jour 15/02/2021 à 13h au siège de la société afin de débattre de l'ordre du jour suivant : - Statuer de la continuité d'exploitation de la société conformément aux prescriptions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021R00107SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Clinique les Violettes

SA au capital de 2.315.304 dinars

Siège social : Route de Hammamet Nabeul

RC : B149621998

MF : 004791 L/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique Les Violettes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 10 février 2021 à 10h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019.

3. Examen et approbation des états financiers au titre du même exercice.

4. Approbation des conventions entre les administrateurs et la société.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

7. Fixation des jetons de présence.

2021R00114SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Productions du faune

S.A. au capital social : 600.000 DT

Acropolium (Ancienne Cathédrale Saint Louis) Colline Byrsa BP 33-2016 Carthage

Identifiant unique : 25632 L/A/M/000

CNSS : 140871-27

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 19 février 2021 à 11h au siège social de la société «PRODUCTIONS DU FAUNE» sise à l'Acropolium «Ancienne Cathédrale Saint Louis Carthage» afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la date de tenue de l'AGO des exercices 2018 et 2019.

2. Lecture des états financiers et des rapports de gestion relatif aux exercices 2018 et 2019.

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices 2018 et 2019.

4. Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 et le 31/12/2019 et quitus aux administrateurs

5. Approbation des rapports de gestion des exercices 2018 et 2019

6. Affectation des résultats des exercices 2018 et 2019

7. Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

8. Fixation des montants des jetons de présence

9. Questions diverses.

Nous vous invitions aussi à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 19 février 2021 à 12h au siège social de la société «PRODUCTIONS DU FAUNE» sise à l'Acropolium «Ancienne Cathédrale Saint Louis Carthage» afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Etat des lieux de l'affaire opposant la société avec l'Agence de Mise en valeur du Patrimoine et de promotion Culturelle

- Continuité d'exploitation.

- Questions diverses.

2021400086SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Tunisienne de Fabrication de Peinture "SOTUFAP" dont le siège social est situé à la route de Téniour au km 9 à Echihia 3041 Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°16 en date du 16 Janvier 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de peintures, située à la proximité de la route de Tunis au km17 à la zone industrielle de Sidi Salah de la délégation de Sakiet Ezzit du gouvernorat de Sfax, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sakiet Ezzit.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Sakiet Ezzit ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société Méditerranéenne de Plastique "MEDPLAST" dont le siège social est situé à la zone industrielle de Menzel Chaker au km 44 de la délégation de Menzel Chaker du gouvernorat de Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°65 en date du 4 mars 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de transformation des matières plastiques, situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Menzel Chaker.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Menzel Chaker ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société des stations thermales et des eaux minérales «SOSTEM» dont le siège social est situé à l'avenue de la Terre n°5 Centre Urbain Nord 1082 el Menzah Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous le n°242 en date du 9 septembre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des eaux minérales située à Ain Ksiba Sra Ouertene de la délégation d'El Ksour du gouvernorat du Kef et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat du Kef et de la municipalité d'El Ksour.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur du Kef ou le Président de la Municipalité d'El Ksour ou le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société "Ben Zaalene dattes" dont le siège social est situé à la route de Hammet Ejrid 2210 Tozeur, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie de l'énergie et des mines sous le n°72 en date du 6 mars 2020, en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage et de conditionnement des dattes et des fruits, situé à la zone industrielle Kastilia de la délégation de Deguech du gouvernorat de

Tozeur, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tozeur et de la municipalité de Deguech.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tozeur ou le président de la municipalité de Deguech ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que l'Office National de l'Assainissement «ONAS» dont le siège social est situé au n°32 de la rue Hédi Nouira 1001 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines sous le n°04 en date du 01 juillet 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une station d'épuration des eaux résiduaires domestique et une unité de valorisation de biogaz par cogénération provenant de la méthanisation des boues issues de la station située à la localité d'Ezzahra de la délégation de Mahdia du gouvernorat de Mahdia et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Mahdia ou de la municipalité de Mahdia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Mahdia ou Madame la Présidente de la Municipalité de Mahdia ou Monsieur le Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société UNIPLATRE dont le siège social est situé à la rue Annaba B.P 291 Zone industrielle Ben Arous - 2013 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous le n°136 en date du 4 septembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication et transformation de plâtre, située à proximité de la route reliant Tataouine à Ajej dérivant de la route nationale n°19 à Kasba Jdeida à la localité d'Ezahra de la délégation de Tataouine Nord du gouvernorat de Tataouine, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le président de la municipalité de Tataouine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société TIMELEC dont le siège social est situé à la route de Fouchana zone industrielle Chbeda Naassen - 1135 Ben Arous, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous n°290 en date du 24 octobre 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de fabrication des appareils électriques et électroniques, située à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Naassen ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société Silma d'Alimentation pour Bétails (SOSAB) dont le siège social est situé à proximité de la route nationale n°3 Km 6 de la délégation de Jelma du gouvernorat de Sidi Bouzid, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous n°150 en date du 23 septembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation

d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de fabrication d'aliments pour le bétail, située à l'adresse indiquée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sidi

Bouzid ou le président de la municipalité de Jelma ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société "ALVA Tunisia" dont le siège social est situé à l'avenue des Entrepreneurs, Impasse n°9104 à la zone industrielle Charguia 2 Aéroport du Gouvernorat de l'Ariana a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous le n°174 en date du 2 novembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des airbags pour automobiles située à la zone industrielle de Chebedda de la délégation de Nâassen du gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité de Nâassen.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Nâassen ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société "Borni Transport" dont le siège social est situé à la rue de Mohamed Krichen à l'immeuble de Zitaksim 1 au bureau n°34 à Sfax a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous le n°757 en date du 7 septembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de collecte des déchets dangereux issus des activités pétrolières située à la route de Gabès km n°5.5 à la zone industrielle de Thyna du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax ou de la municipalité de Thyna.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Thyna ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Ali Ben Mohamed Hmida agissant pour son compte et demeurant à l'avenue de l'environnement Melloulech - 5114 Mahdia, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous n°478 en date du 30 novembre 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de conditionnement des huiles végétales, située à proximité de la route régionale n°82 reliant Melloulech à Chebba à la région de Hmada de la délégation de Melloulech du gouvernorat de Mahdia, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Mahdia ou le président de la municipalité de Melloulech ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Kais Ben Rjeb Ben Zid a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°16275 en date du 8 décembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à Ezgabna - Délégation d'Eljem et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation d'Eljem ou de la Municipalité d'Eljem.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Délégué d'Eljem ou Le Président de la Municipalité d'Eljem, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Salem Ben Abdallah Elklebi a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°15147 en date du 17 novembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une

huilerie située à Hmedette Elkharoub rue de Ksour Essef Délégation Sidi Alouane et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Sidi Aloune ou de la Municipalité de Sidi Aloune.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou le Délégué de Sidi Aloune ou Le Président de la Municipalité de Sidi Aloune, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société Did Recyclage dont le siège social est situé au lot n°42 à la zone industrielle d'Utique gouvernorat de Bizerte a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie de l'Energie et des Mines sous le n°95 en date du 25 Juin 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de stockage et de recyclage des déchets dangereux située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Bizerte et de la municipalité d'Utique.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Bizerte ou le président de la municipalité d'Utique ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie de l'Energie et des Mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société ENNOUR DATTES dont le siège social est situé aux lots n°95 et n° 96 à la zone industrielle de Tozeur a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines sous le n°97 en date du 01 juillet 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de conditionnement des dattes située à l'adresse ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat ou de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité ues par Messieurs le gouverneur de Tozeur ou le président de la municipalité de Tozeur ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société Générale des Industries de Peinture "SOGIP" dont le siège social est situé à la zone industrielle Grombalia 8030 Nabeul, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie de l'énergie et des mines sous le n°165 en date du 10 juin 2019, en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication de peintures, situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul et de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de Grombalia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Adel Ben Abdelaziz Essid agissant pour le compte de «La société Essid Agricole» dont le siège social est situé à Boumerdes - Gouvernorat de Mahdia a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°17157 en date du 23 décembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie située à El Rewadhi - Délégation de Boumerdes et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Boumerdes ou de la Municipalité de Boumerdes

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou le Délégué de Boumerdes ou Le Président de la Municipalité de Boumerdes, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société Manufacture Electro-Technique de Sousse "METS" dont le siège social est situé à la zone industrielle Sidi

Abdelhamid du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie de l'énergie et des mines sous le n°556 en date du 17 avril 2019 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication et d'installation des câbles de voiture, situé à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Sousse.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneuse de Sousse ou Messieurs le président de la municipalité de Sousse ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société Union des Ateliers Techniques de Sousse "UATS" dont le siège social est situé à la zone industrielle Sidi Abdelhamid du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'industrie de l'énergie et des mines sous le n°88 en date du 18 Juin 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication des composants intérieurs de voiture, situé à l'avenue 14 Janvier à Zaouiet Sousse du gouvernorat de Sousse, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Zaouiet Sousse.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Madame la Gouverneuse de Sousse ou Messieurs le président de la municipalité de Zaouiet Sousse ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société RAWAA VIANDES ROUGES dont le siège social est situé à la route de ceinture El Messâadi à Dar Châabane El Fehri Nabeul a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines sous le n°113 en date du 23 juillet 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en un abattoir des animaux situé à l'adresse ci-dessus et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat ou de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de Dar Châabane El Fehri ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Khaled Ben Kamel Zamezmi agissant pour son compte, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Gabes sous le n°2479/205 en date du 23 novembre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à «hafi rassa» délégation Matmata ancien conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du Gouvernorat de Gabès ou aux siège du municipalité de Matmata ancien.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'installation et l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Gabès ou le délégué de Matmata ancien ou le Président de la municipalité de Matmata ancien dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE SAID dont le siège social est situé à la rue de la pharmacie n°4 Zone industrielle "Cheylus" Lot n°6 - 1111 Jebel El Oust, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous le n°05 en date du 9 Janvier 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie qui consiste en une unité de fabrication de médicaments, située à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux siège du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le président de la municipalité de Jebel El Oust ou le

directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la société "BERG LIFE SCIENCES" dont le siège social est situé à la zone industrielle Hammem Zriba 1152 Zaghouan, a présenté une demande enregistrée au Ministère de L'industrie, de l'énergie et des mines sous n°74 en date du 13 mars 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication de médicaments, implanté au lot n°56 à la zone industrielle de Hammem Ez-Zriba du gouvernorat de Zaghouan, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan ou de la municipalité d'Ez-Zriba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le président de la municipalité d'Ez-Zriba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le publique est informé que par une pétition déposée au gouvernorat de Bizerte monsieur Heithem Hajem demeurant à Aousja route de Tunis agissant pour son compte sollicite l'autorisation d'exploiter un établissement classé en 2éme catégorie consistant en une unité d'exploiter de dépôt des gaz liquides situé à Aousja route de Tunis 7014 Ghar el Melh gouvernorat de Bizerte et ce conformément aux plans annexes a la demande toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'établissement projeté seront reçues par messieurs :

- Le gouverneur de Bizerte

- Le délègue de Ghar el Melh

Et ce dans un délai d'un mois a daté de l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Les plans annexes à la demande seront communiques au public dans les bureaux de gouvernorat de Bizerte et dans ceux de la délégation de Ghar el Melh.

Avis au public

Le public est informé que la Société Les Grands Travaux du Centre "GTC" dont le siége social est situé au lot n°256 à la cité d'ElAgueba Appartement n°3 à Monastir a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous le n°810 en date du 16 octobre 2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité de fabrication des enrobés bitumineux située à Jradou de la délégation de Ez-Zriba du gouvernorat de Zaghouan et ce conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan ou de la municipalité de Ez-Zriba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Zaghouan ou le président de la municipalité de Ez-Zriba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société PROPANN dont le siège social est situé à proximité de la route nationale n°3 au km 3 (route de Tunis) à Jebel El Ouest 1111 Zaghouan, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous le n°475 en date du 26 novembre 2018 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de transformation du bois pour la production des panneaux de bois et autres produits extraits du bois, située à l'adresse citée ci-dessus, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la municipalité.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Zaghouan ou le président de la municipalité de Jebel El Ouest ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que la Société de Production Agricole "SOPAT" dont le siége social est situé à la zone industrielle de Tebolba 5080 Monastir, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines sous le n°94 en date du 25 juin 2020 en vue d'obtenir

une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une unité d'abattage et transformation des viandes de volailles située à la région de Saad au niveau de la route régionale n°90 reliant Ksour Essef et Moknine de la délégation de Ksour Essef du gouvernorat de Mahdia, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Mahdia ou de la municipalité de Ksour Essef.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Mahdia ou le président de la municipalité de Ksour Essef ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis de perte

Mr Kerkeni Radhouan annonce au droit de Mme Sassia Bent Salah Ben Ahmed Khechini en vertu d'une procuration par acte notarié en date du 3 décembre 2019 qu'elle a perdu son titre de propriété n° 4475/11 relatif à la propriété dite «chahla» objet du titre foncier 45016 Kairouan constitué de la parcelle 351 sise à el Ghabet, délégation de Kairouan nord, gouvernorat de kairouan.

2021S00037DIVD2

Avis de perte

Mr Kerkeni Radhouan annonce au droit de Mme Hasnia Bent Salah Ben Ahmed Khechini en vertu d'une procuration par acte notarié en date du 03 décembre 2019 qu'elle a perdu son titre de propriété n° 4476/11 relatif à la propriété dite «chahla» objet du titre foncier 45016 Kairouan constitué de la parcelle 351 sise à el Ghabet, délégation de Kairouan nord, gouvernorat de Kairouan.

2021S00038DIVD2

Avis

Mr Ghasara Nader annonce que son titre de propriété de la partiel de terrain ayant comme surface 200m² est un espace du coté ouest ayant comme surface 230m² située à la route de dayer km 7 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu, Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé 63 rue des notaire Sfax dans un délai de 70 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00050DIVD2

Avis de perte

M. Sadik Ben Hamida Ben al-Khairy Khleifi annonce que son titre de propriété immobilier sous le numéro 13/73038 du titre 96024 Sidi Bouzid est perdu et qu'il compte en extraire un second titre de propriété.

Et quiconque a une objection, il doit la prouver à M. Arafat Houidi notaire, qui est situé à Nahj Sidi Bel Hassan, Sfax dans un délai ne dépassant pas 45 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai mentionné.

2021X00051DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Ayoub Alibi déclare avoir perdu son titre de propriété d'une maison et un terrain d'une superficie de 262.35 m² situé à la route Menzel Chaker km 4 Sfax. Et il veut en extraire un autre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Abdlmajid Bouaziz situé à la rue des notaires Rahbet Rmed n°12 Sfax après un délai de 70 jours.

2021X00058DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Cette annonce annule et remplace l'annonce n° 2020402513APSF2 parue au JORT n°89 du 4/12/2020 page 2701 :

Comité de Gestion (Syndic) de l'Immeuble Ibn Rachik

Cité El Moez – El-Menzah 1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire des copropriétaires de l'immeuble Ibn Rachik datée du 8 mars 2020 et enregistré à la recette des finances à la Cité Mahrajène le 24 novembre 2020 sous le n°20805906 et la quittance n°M071034, il a été décidé ce qui suit :

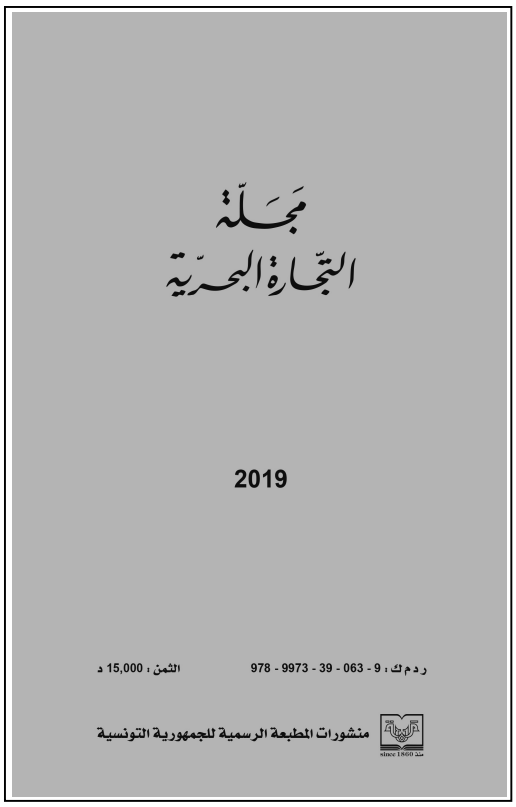
- L'approbation du bilan financier de l'année 2019.

- L'élection des membres du comité de gestion composé de :

* Mr JABNOUN Khereddine : Président

* Mlle BOUJEDRA Séné : Trésorière (Renouvellement de mandat)

- Questions diverses.



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

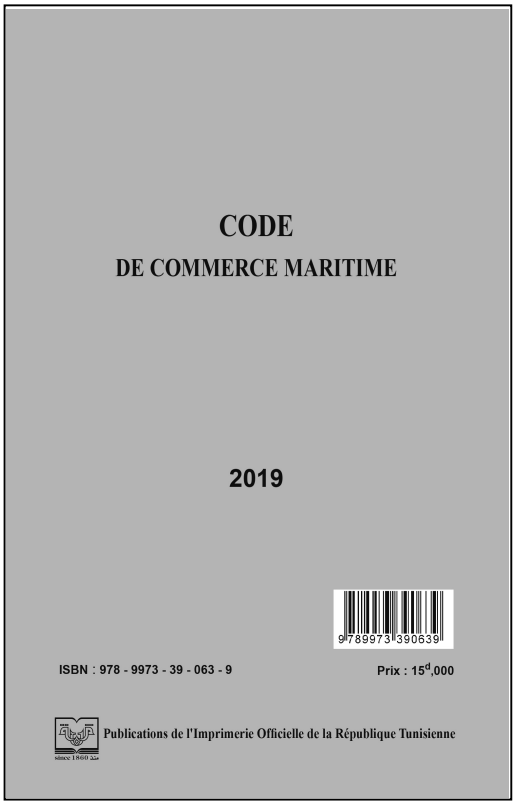
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

